

## Propriétaire de la forêt, la CTC adhère à la certification PEFC

Rédigé par José Fanchi le Lundi 18 Mars 2013 à 17:43 | Modifié le Mardi 19 Mars 2013 - 02:56

10-21-12/10, est le numéro de certification de l'ensemble des forêts de Corse appartenant à la Collectivité Territoriale. C'est Daniel Luccioni, président du Centre Régional de la Propriété Forestière qui a remis la Certification PEFC à Paul Giacobbi, président du Conseil Exécutif.



**Programme de Reconnaissance de Certification Forestière:** la structure, créée en 1999, représente aujourd'hui plus de 7,4 millions d'hectares certifiés. PEFC France, c'est 52 000 adhérents propriétaires forestiers et plus de 2800 entreprises de la filière Forêt-bois - exploitants, scieries, transformateurs et constructeurs, négociants et artisans, papetiers et imprimeurs etc - qui apportent au consommateur la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans une démarche responsable de gestion durable de la forêt. En Corse, 12 propriétaires forestiers (56 000 hectares) et 5 entreprises sont impliqués dans cette démarche et permettent d'offrir des produits certifiés.

C'est donc un engagement très fort de la part de la CTC dans la valorisation des forêts qui couvrent 51 000 hectares. Cela représente 12,8% de la surface forestière insulaire, qui fournit une grande partie du bois d'œuvre exploité sur l'île. Passées du domaine de l'Etat à celui de la CTC (loi du 22 janvier 2002), ces forêts bénéficient du régime forestier mis en oeuvre par l'**Office National des Forêts**.

### Une adhésion qui apporte un plus...

Il va sans dire que la Collectivité de Corse s'est toujours impliquée dans le développement de la forêt en Corse. Elle oeuvre à la valorisation de son propre patrimoine forestier et apporte le soutien technique et financier indispensable.

*"La CTC est un moteur et un acteur principal du développement de la forêt en Corse. Son adhésion à PEFC a une valeur d'exemple et doit servir de modèle pour l'ensemble des propriétaires forestiers, privés comme publics à s'inscrire, à leur tour, dans une démarche de gestion durable et de certification forestière"* a précisé **Daniel Luccioni**.

**Paul Giacobbi**, qui a souligné à son tour avoir débattu très récemment de la forêt Corse à l'Assemblée, a approuvé cette adhésion à PEFC-France, persuadé que cela apportera un plus dans les relations et le travail: *"C'est un grand pas vers l'organisation de la forêt corse. Il faut avancer pas à pas, aller de l'avant pour pérenniser la filière et mettre en place une véritable politique forestière. C'est indispensable. Je souhaite vivement que nos glissières bois installées le long de nos routes portent un jour la mention "**Pin Laricio de Corse**". Cela nous évitera de commander ces installations à l'étranger..."*



## **Le rôle du propriétaire forestier**

Lors de son adhésion, le propriétaire s'engage à appliquer le cahier des charges PEFC établi en concertation avec l'ensemble des membres de la filière forêt-bois. Celui-ci s'inscrit naturellement dans une démarche de gestion durable de la forêt. Elle permet notamment préserver et de transmettre le patrimoine familial aux générations futures tout en assurant l'équilibre entre les fonctions sociale, environnementale et économique.

En garantissant les pratiques de gestion forestière durable, la PEFC permet d'assurer aux consommateurs, sensibilisés aux enjeux environnementaux, que le bois qu'ils achètent ne met pas en danger la ressource.

**J. F.**

Source :

<http://www.corsenetinfos.fr>